

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 27 août 2015 à 19h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération

D2015-07-05

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 9
- Absents exc. 6
- Absents 0
- Votants 14

Date de convocation

21 août 2015

Objet**Déclassement de
parcelles Chemin de
la Nied****Date d'affichage**

10 septembre 2015

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	M. MULLER J.-Marie	Mme LUBNAU Domin.
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme MARTIGNON Sonia	M. FALLITO Giovanni
Mme PIQUEMAL Anne	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine

Etaient excusés :

Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
Mme CAISSUTTI Claudie	Aucun pouvoir donné
M. GIRARD Guy	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
M. MARTIN Michel	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia

Déclassement de parcelles Chemin de la Nied

Vu le projet de déclassement des voies communales suivantes, cadastrées :

1. Section 14 n° 245
2. Section 14 n° 252 partiellement
3. Section 12 n°117
4. Section 10 n°49 partiellement

en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de leur aliénation, établi par monsieur le maire ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° D2015-04-10 et D2015-04-11 en date du 8 avril 2015 approuvant le déclassement de ces voies communales et décidant du lancement d'une enquête publique ;

Vu l'arrêté du maire n° 2015-02 en date du 21 avril 2015 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement de ces voies communales ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Après délibération :

- 12 conseillers se prononcent pour,
- 1 conseiller s'abstient,
- 1 conseiller se prononce contre.

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Le Conseil municipal décide :

Article 1 - L'approbation des conclusions de l'enquête publique

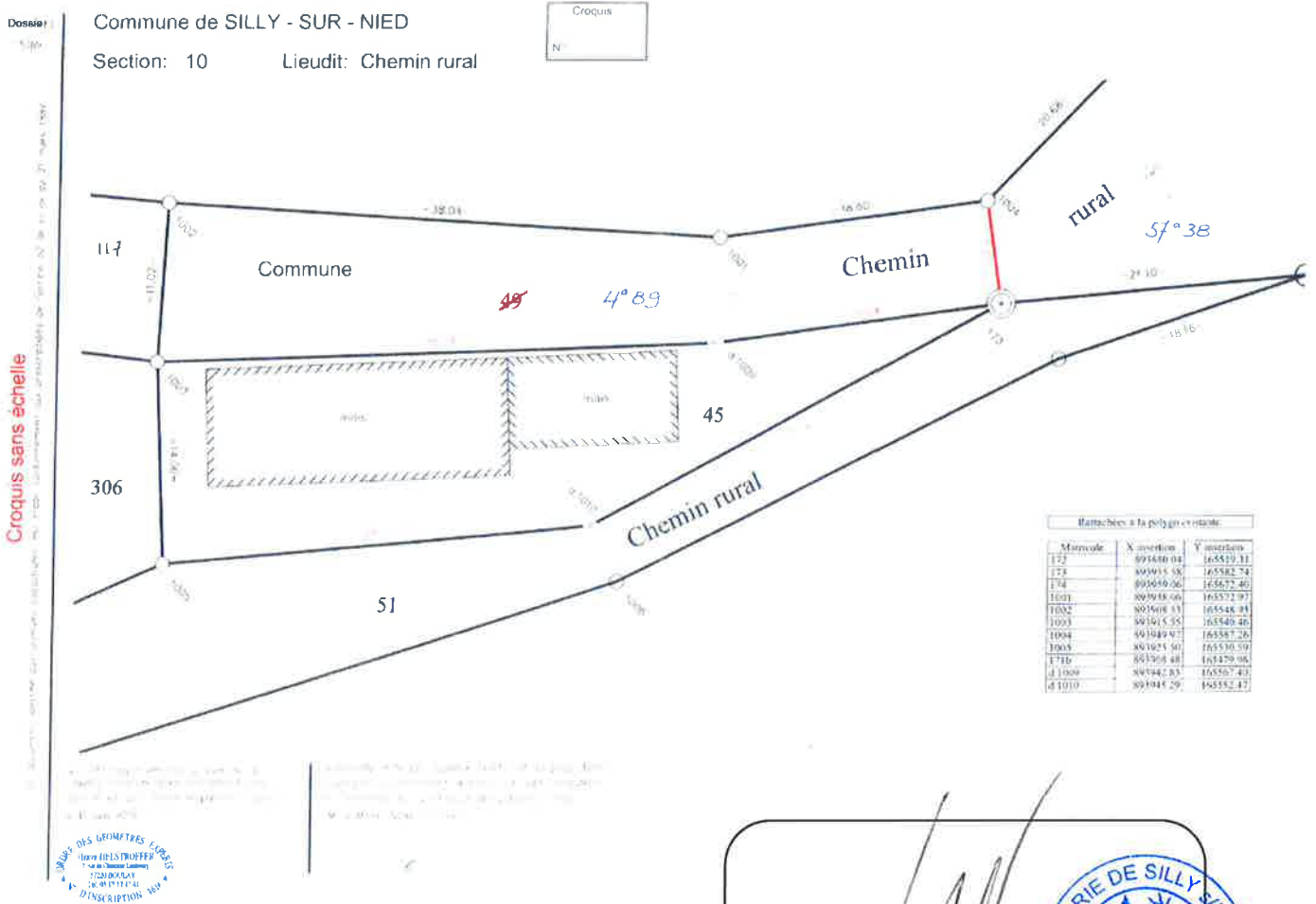
Article 2 - Le déclassement de la parcelle cadastrée section 12 n°117 et d'une partie (4,89 ares) de la parcelle cadastrée section 10 n°49 tel que présenté sur le plan ci-dessous

Article 3 - Le classement de ces terrains, dans le domaine privé de la commune

Article 4 - L'aliénation de ces terrains

Article 5 - La mise en vente de ces terrains au prix de l'are défini par France Domaines, associée à une servitude de « non aedificandi », exclusivement aux propriétaires des parcelles riveraines qui souhaiteraient acquérir une bande de ces terrains adjacente à leur propriété et charge le maire de prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires

Plan



Fait à Silly-sur-Nied, le 27 août 2015
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

Signature et cachet